



Déclaration CGT COMITE SOCIAL et ECONOMIQUE

du 29 avril 2021

Information et consultation sur les modalités d'exercice des congés payés pendant la période de modulation 2021-2022

La direction réitère son principe d'imposition de la prise de 4 semaines de congés payés obligatoires aux salariés avant le 31 octobre 2021 pour, je cite : *"anticiper la continuité d'activité et de l'organisation du travail et maintenir la capacité opérationnelle au moment de la reprise "*.

Sur le principe même, se pose toujours le problème de l'imposition de la durée des congés, la loi permettant à l'employeur d'accepter ou non une période mais ne décidant pas de la durée.

Alors qu'une reprise du trafic est attendue cet été et que de nombreux départs en RCC auront déjà eu lieu, conjugués avec l'absence des salariés mis en congés, la Direction va mettre en tension de nombreuses activités qui vont générer de mauvaises conditions de travail pour les salariés. Et si le funeste projet PACT venait à être mis en œuvre, le risque RPS sera majeur.

La direction n'a que faire des alertes des représentants des salariés, de leur avis et de celui des salariés, qui même si beaucoup prennent des congés sur la période juin – octobre c'est rarement 4 semaines notamment quand nous ne connaissons pas les conditions sanitaires et les déplacements dans les quelques mois à venir.

De plus, petite variante pour cette année ... la période de pose s'arrête en plein milieu des vacances scolaires compliquant un peu plus les congés pour les familles avec enfants .

La CGT a proposé de nouveau 3 semaines maximum de prise de CP mais cette direction a pris le goût de supprimer des droits et les libertés, et à priori ne compte plus s'arrêter.

Sur le fond, ce principe déjà mis en place l'année dernière, et qui se voulait exceptionnel, nous est de nouveau imposé... Dans sa déclaration de vote sur la consultation de la prise des congés de 2020/2021, la CGT avait exprimé ses craintes quant aux conséquences sur les bonifications, sur la suppression définitive de certaines mesures.

La Direction maintient son cap, "quoi qu'il en coûte " faisant des salariés d'Aéroports de Paris de simple variable d'ajustement, c'est pourquoi la CGT une nouvelle fois votera contre les modalités sur les CP 2021-2022.